

ÊTRE CITOYEN FRANÇAIS

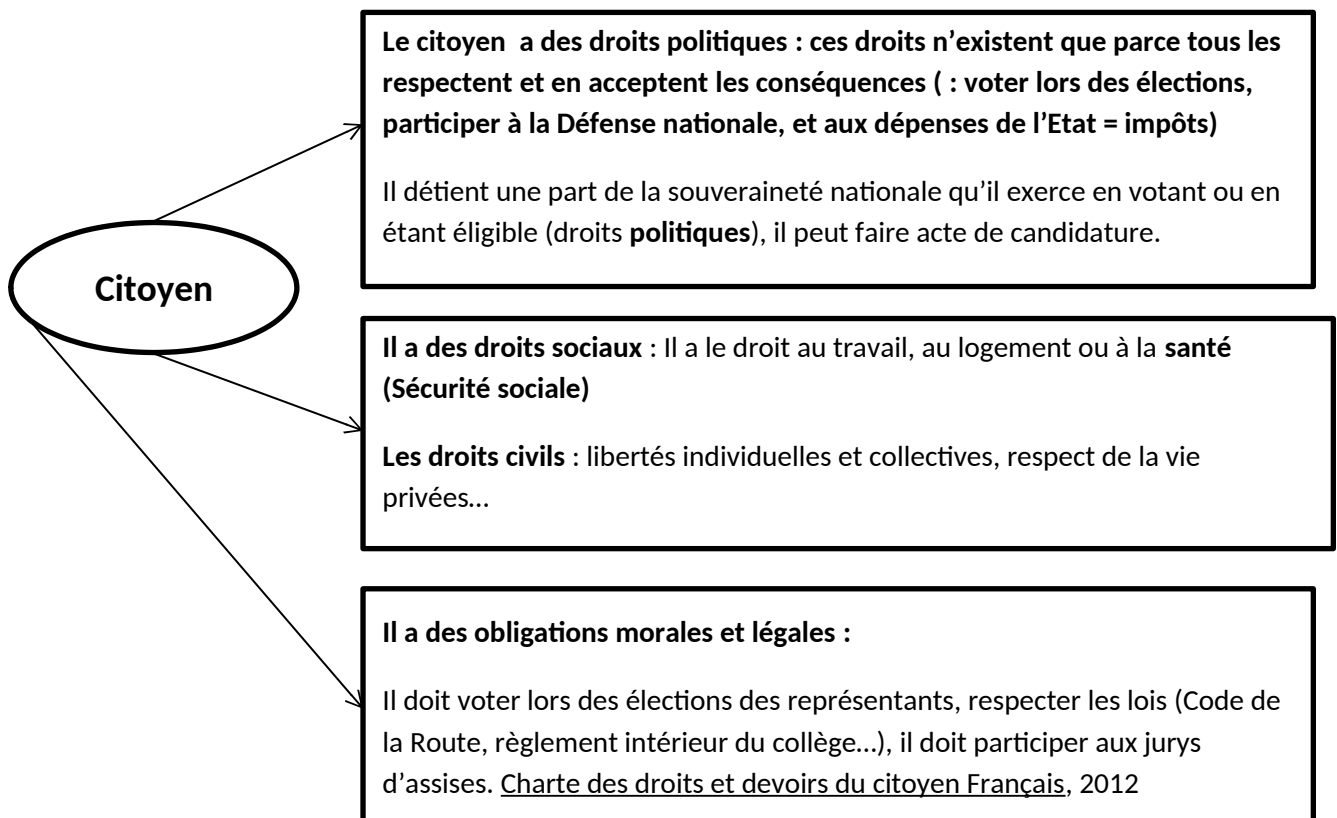
DES DROITS ET DES DEVOIRS

Le citoyen Français est membre d'un Etat (communauté politique constituée d'un territoire, d'une population et d'un pouvoir organisé) : « La République Française ». Il a la nationalité Française.

Citoyen : personne membre d'un Etat, qui a des droits politiques et civils ainsi que des devoirs.

Souveraineté nationale : autorité ou pouvoir suprême appartenant au peuple tout entier.

Le citoyen accepte des règles pour vivre ensemble et détenir des droits inaliénables = qui ne peuvent être retiré, cédé ou vendu.



SYMBOLES : ils se trouvent sur le site Internet de l'Elysée.

- Drapeau bleu, blanc et rouge. Ces couleurs sont apparues pour la 1^{ère} fois le 17 juillet 1789 : elles allient le blanc (symbole du roi), au bleu et au rouge, couleurs de Paris.
- La Marseillaise : composée par Rouget de Lisle en 1792, elle devient l'hymne national par un décret de la Convention du 14 juillet 1795. C'est un appel contre la tyrannie ou l'oppression. Un chant en faveur de la Liberté
- LE 14 juillet : jour de la fête nationale qui commémore la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. C'est la fin de l'arbitraire monarchique.
- La Marianne : symbole de la République elle est visible dans chaque mairie.
- « Liberté, Egalité, Fraternité » : devise de la République adoptée par la II^{ème} puis par la III^{ème} République. La devise est inscrite sur les frontons des institutions publiques à partir de 1880. (un lieu de mémoire= le Panthéon pour ceux qui ont défendu les valeurs de la république.